

Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune de Pont-à-Celles



**Appel à candidature pour la proposition
de désignation comme gestionnaire de
réseaux de distribution d'électricité et de
gaz sur le territoire de la commune de
Pont-à-Celles**

1.1 Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature a pour objet la sélection d'un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité et de gaz sur le territoire de la commune de Pont-à-Celles.

1.2 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature contiendra :

1. Les nom et adresse du candidat, ainsi que de ses représentants légaux ;
2. Une copie de l'avis CD-20j15-CWaPE-1869 ;
3. Une copie des rapports annuels (électricité et gaz) : Qualité des prestations 2019 ;
4. Un dossier reprenant :

- La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie envisagée dans le cadre de la transition énergétique. Ce dossier comprendra un maximum de 30 pages.

- La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public

Les candidats devront détailler, par tous les moyens utiles, qu'ils disposent de la taille suffisante par rapport à l'ambition dont ils font preuve quant à la procédure de renouvellement. Le rapport taille/ambition devra ainsi permettre au Conseil communal de déterminer si le candidat dispose des capitaux, de l'organisation, des ressources humaines (liste non exhaustive) suffisants pour rencontrer les exigences liées aux marchés communaux ainsi envisagés.

- La qualité des services d'exploitation des réseaux et des services de dépannage du candidat

Les candidats devront détailler la manière avec laquelle leurs services sont organisés et ce, en reprenant les critères suivants (liste exhaustive) conformes aux statistiques remises annuellement à la CWaPE :

1. Electricité

A. Durée des indisponibilités en Moyenne Tension (Heure/Minute/seconde) :

- i. La durée des interruptions d'accès non planifiés et ce, en 2017, 2018 et 2019.

B. Interruptions d'accès en basse tension :

- i. Nombre de pannes par 1000 EAN
- ii. Nombre de pannes par 100 km de réseau (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019

C. Plaintes relatives à la forme d'onde de tension en basse tension :

- i. Nombre total de plaintes reçues par 1000 EAN (basse tension) et ce, en 2017, 2018 et 2019

D. Offres et raccordements :

- i. Nombre total d'offres (basse tension)

- ii. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- iii. Nombre total de raccordements (basse tension)
- iv. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019

E. Coupures non programmées :

- i. Nombre total de coupures non programmées par 1000 EAN (basse ou moyenne tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- ii. Temps moyen d'arrivée sur site et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- iii. Temps d'intervention moyen et ce, pour 2017, 2018, et 2019

2. *Gaz*

A. Fuites sur le réseau :

- i. Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression et ce, pour 2019
- ii. Nombre de fuites réparées sur branchement (extérieur et intérieur) par 100 branchements et ce, pour 2019

B. Délai moyen d'arrivée sur site, en 2019, pour :

- i. Dégât gaz ;
- ii. Odeur gaz intérieure ;
- iii. Odeur gaz extérieure ;
- iv. Agression conduite ;
- v. Compteur gaz (urgent) ;
- vi. Explosion / incendie.

C. Demande de raccordement et délais et ce, en 2019 :

- i. Pourcentage du respect du délai de demande de raccordement simple

- Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution

Les candidats devront détailler les services qu'ils proposent aux usagers de leurs réseaux et ce, en précisant *a minima* :

- o Les bureaux d'accueil accessibles pour les usagers ;
- o Les créneaux horaires d'ouverture de ceux-ci ;
- o L'éventail des moyens de communication mis à disposition des utilisateurs.

- Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018 :
 - o La part des fonds propres du GRD ;
 - o Les dividendes versés aux actionnaires ;
 - o Les tarifs de distribution en électricité et gaz.

1.3 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

L'offre doit être adressée à :

Commune de Pont-à-Celles
Madame Gaëtane Beguin
Place communale, 22
6230 Pont-à-Celles

Le porteur remet l'offre à Madame Beguin personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin à l'adresse reprise ci-dessus.

L'offre peut également être déposée par courrier électronique à l'adresse suivante : gaetane.beguïn@pontacelles.be moyennant accusé de réception.

1.4 Audition préalable devant le Conseil communal

Le Conseil communal se réserve le droit d'entendre les candidats ayant remis un dossier de candidature et ce, avant l'adoption de la décision visant à proposer un candidat. Cette audition a pour objectif d'entendre les explications des candidats quant au respect des critères susmentionnés.

Celle-ci peut se faire en séance publique du Conseil communal ou en commission.

1.5 Date limite de dépôt des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures doivent être adressés à la commune pour le 15 octobre 2021 selon les modalités définies à l'article 1.3.

1.6 Date limite d'envoi des réponses complémentaires

La commune se réserve le droit d'adresser toute question qu'elle estimerait nécessaire à l'examen du dossier du candidat. Les réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la commune sur leurs offres devront être adressées pour le 15 novembre 2021 selon les modalités définies à l'article 1.